

le gouvernement de l'Eglise universelle. (1) En effet, ceux des Cardinaux qui ne sont pas Evêques, doivent résider à la Curie romaine, où dans les Congrégations, les Tribunaux et les Offices, ils président effectivement, avec le Pape, à l'administration de l'Eglise entière ; et ceux qui sont évêques, ne peuvent retourner dans leur diocèse, qu'après en avoir obtenu la permission, comme pour faire entendre qu'ils sont vraiment, comme on les appelait jadis, les "coopérateurs" du Pontife romain.

De tout temps chrétien, il y eut, auprès du Pape, une cour d'auxiliaires ; bien qu'ils n'aient pas toujours été appelés *cardinaux*, ils ont cependant rempli la fonction attribuée aujourd'hui aux cardinaux : aider le Pape dans le gouvernement de l'Eglise universelle : " Bien que le nom de cette dignité ne se trouve pas ainsi exprimé, aux débuts de l'Eglise primitive, dit le Pape Eugène IV, (2) cependant, leur charge a été instituée par Saint Pierre et ses successeurs." De même que l'Evêque avait pour l'assister dans l'administration de son diocèse, le presbytérium et plus tard le chapitre, de même, de tout temps, il y eut auprès de l'Evêque de Rome, pour l'assister dans le gouvernement de l'Eglise universelle, des auxiliaires. Toutefois, ces auxiliaires ne furent pas toujours appelés *cardinaux* ; lorsque le mot entra dans le vocabulaire ecclésiastique, ils ne furent même pas les seuls à le porter.

L'on ne sait pas exactement, ce qu'avant Saint Grégoire le Grand, signifiait le mot cardinal.

Pour saint Grégoire (590-604) il semble qu'il ait voulu signifier par l'expression *créer quelqu'un cardinal*, ce qu'aujourd'hui l'on rend par l'expression *incardiner* à une église, à un diocèse : les cardinaux étaient des clercs que leur ordination, ou la translation d'une église où ils étaient persécutés, attachaient, au moins pour un temps, à une église. (3) Selon d'autres auteurs, *cardinal* signifiait le "principal" bénéficiaire d'une Eglise. (4)

Au VIIIème siècle et pendant le reste du moyen-âge, le mot *cardinal* eut une autre signification : il désigna les clercs, prêtres ou diacones, qui, unis plus intimement à l'Evêque, ne

(1) Bouix : " De Curia romanâ " p. 55. — (2) Bouix, *ibid* p. 47.
 (3) Bouix p.p. 12-31. — (4) Thomassin : " Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise ", t. II p. 437.